

LES UNIVERSITÉS, LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES EMPLOIS : MONOPOLE, CONCURRENCE ET DÉCLASSEMENT

par Alain Charlot

Lorsque l'on parle de l'insertion professionnelle à la sortie du système éducatif, la démarche qui est généralement suivie est celle qui conduit d'une formation (caractérisée par un niveau, un diplôme, une spécialité...) vers des emplois, chacun d'eux étant plus ou moins représenté selon la formation suivie.

Or chaque filière de formation ne donne pas accès à n'importe quel emploi : chacune entretient des relations privilégiées avec certains groupes d'emplois. Cependant, ces liaisons sont plus ou moins lâches et l'on sait (1) que la mobilisation d'une catégorie de formés par un secteur d'emploi a des conséquences sur la situation des autres formés dans des filières de formation voisines, ou à d'autres niveaux de formation.

Cette interdépendance dans le devenir des uns et des autres suppose que lorsque l'on classe les emplois occupés à l'issue des études supérieures on observe, pour un type d'emploi donné (2), une diversité des filières d'accès à partir des différentes formations (3). Ainsi les liens dominants que l'on peut mettre en évidence entre des filières de formation et des groupes d'emplois doivent s'interpréter différemment selon la place respective de chaque filière dans l'accès à ces emplois.

(1) Voir l'article de J.L. Pigelet et de F. Pottier, p. 38.

(2) C'est-à-dire un poste de la nomenclature utilisée.

(3) A supposer que le champ de l'enquête soit complet.

LES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE AUPRÈS DES SORTANTS DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

LA PREMIÈRE VAGUE DES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE EVA (1976-1979) a porté sur les sortants des universités de sciences (1976), de lettres-sciences humaines (1977) et de droit, sciences économiques, gestion (1978) interrogés l'année qui suivait l'arrêt de l'inscription dans un établissement universitaire (« enquêtes d'insertion »). L'exploitation ne portait que sur les sortants qui ne poursuivaient aucune autre étude supérieure.

LA DEUXIÈME VAGUE D'ENQUÊTES D'INSERTION a commencé en 1980 avec une nouvelle enquête auprès des étudiants sortants des universités scientifiques. Cependant les inconvénients liés d'une part à la proximité trop grande de l'enquête par rapport à la sortie (neuf mois en moyenne), et d'autre part à la difficulté de saisir réellement les sortants du troisième cycle par le critère de la non-réinscription — ceux-ci poursuivant dans la plupart des cas une inscription en doctorat pendant de nombreuses années parallèlement à une activité professionnelle — ont entraîné une modification du champ des enquêtes auprès des formations universitaires : tous les sortants du second cycle ont été inclus dans les enquêtes, qu'ils poursuivent ou non des études en troisième cycle, et l'interrogation a été repoussée d'une année supplémentaire (vingt et un mois après la sortie).

Les enquêtes de l'observatoire qui ont été utilisées dans l'article concernent donc :

- les étudiants sortis en 1976 des universités de lettres-sciences humaines et interrogés au printemps 1977 : inscrits en second ou troisième cycle en 1975-1976, non-réinscrits en 1976-1977 et ne poursuivant aucune autre étude ;
- les étudiants sortis en 1977 des universités de droit, sciences économiques et gestion, et interrogés au printemps 1978 : inscrits en second ou troisième cycle en 1976-1977 et non-réinscrits en 1977-1978 et ne poursuivant aucune autre étude ;
- les étudiants sortis en 1978 des universités de sciences et interrogés au printemps 1980 : inscrits en second cycle en 1977-1978 et non-réinscrits en 1978-1979 en second cycle. En outre, de manière à rendre comparable cette nouvelle enquête avec celles de la première vague, seuls les sortants du second cycle de sciences qui ne poursuivaient aucune étude en troisième cycle ont été pris en compte.

N.B. Pour plus de détails sur les résultats des différentes enquêtes on se reportera aux Cahiers de l'Observatoire publiés à la Documentation française, et en particulier aux cahiers :

- n° 1 : Accès à l'emploi à la sortie des universités scientifiques (tous niveaux), octobre 1978 ;
- n° 7 : L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des universités, décembre 1981 ;
- n° 9 : L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines à la sortie des universités, mars 1982.

Plus généralement, la question posée est celle de tenter d'évaluer la place des formations supérieures et spécialement des formations universitaires dans le renouvellement des principaux emplois occupés à l'issue des filières d'enseignement supérieur.

LA PLACE DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES DANS LE RENOUVELLEMENT DES EMPLOIS

Il ne suffit pas de connaître l'importance de chaque emploi dans les débouchés d'une filière de formation, c'est-à-dire la structure d'emploi, pour pouvoir évaluer de façon satisfaisante l'insertion professionnelle à l'issue de cette filière. Encore s'agit-il de replacer le flux d'accès à chaque catégorie d'emplois dans l'ensemble des mouvements qui affectent chaque zone du système des emplois.

A l'aide des données du recensement de population de 1975 et de la méthode exposée ci-contre, on a pu ainsi estimer le flux annuel total de jeunes entrant dans les principales catégories d'emplois, à un âge compris entre 25 et 30 ans.

Au regard de ces entrées totales dans chaque catégorie d'emplois, il est possible de connaître le flux d'accès à ces mêmes emplois en provenance des formations universitaires (4) à l'aide des enquêtes de l'Observatoire EVA.

On peut calculer ensuite la part que représentent les débouchés des filières universitaires dans l'ensemble des recrutements de jeunes âgés de 25 à 30 ans par catégorie d'emplois.

Cette démarche, certes très imparfaite, nous permet de replacer les débouchés de chaque filière universitaire dans l'ensemble des mouvements qui affectent chaque catégorie d'emplois ou groupe d'emplois : recrutement à partir de l'université, à partir d'autres formations supérieures mais également mobilité entre emplois (5).

Elle nous permet également de classer les emplois occupés en fonction du poids des formations universitaires dans leur approvisionnement annuel.

Ainsi deux catégories d'emplois qui représentent chacune la même proportion des emplois occupés à l'issue d'une filière de formation pourront faire l'objet de deux interprétations opposées :

(4) L'analyse a porté uniquement sur les formations suivantes : sortants de second et troisième cycles universitaires de lettres-sciences humaines, droit, sciences économiques, gestion ; sortants de second cycle universitaire de sciences. Le flux ainsi totalisé est donc incomplet : il n'inclut pas les sortants du premier cycle universitaire, ni les sortants des instituts universitaires de technologie. Un travail en cours sur l'exploitation commune des enquêtes d'insertion de l'Observatoire EVA entre 1976 et 1978 devrait apporter prochainement des informations plus complètes sur ce sujet.

En outre, seuls les sortants de formation initiale ont été pris en compte ici (cf. sur cette distinction, l'article de J.L. Pigelet et F. Pottier dans ce même numéro).

(5) Il s'agit d'une mobilité qui concerne des jeunes de 25 à 30 ans dans leurs premiers emplois. On sait par les enquêtes de cheminement que celle-ci est limitée.

— SI LA PART DE CES DÉBOUCHÉS DANS LE RENOUVELLEMENT DE L'UNE DE CES CATÉGORIES D'EMPLOIS EST ÉLEVÉE, la sensibilité (ou la vulnérabilité) à la conjoncture économique et aux changements des politiques d'emploi suivies par les employeurs — État et entreprises — sera très grande. En période de haute conjoncture et de forte croissance cela peut être un atout. Cela peut devenir une faiblesse en période de récession et de contraction de l'emploi ;

LA MÉTHODE UTILISÉE

La seule source statistique disponible qui permette des comparaisons avec l'Observatoire des entrées dans la vie active était le recensement de population de 1975. En effet, dans les deux cas, la population active est saisie à travers la même nomenclature — le code des métiers INSEE — ce qui, aux quelques regroupements et aménagements prêts (1), rend possible une comparaison terme à terme, par grande catégorie d'emplois.

Cependant, les données du recensement représentent des stocks saisis à un moment donné. Or, il nous fallait replacer les insertions dans des flux. La démarche consiste à utiliser les effectifs de la population active classés par âge et par profession (code PR) pour l'ensemble des deux sexes à la date du recensement (1975) et à faire la double hypothèse que le flux annuel d'entrants dans chaque catégorie d'emplois demeure relativement régulier sur une période de quelques années et que les individus sont en majorité très stables dans leur premier emploi (2). En totalisant les effectifs d'actifs occupés dont l'âge est compris entre 25 et 30 ans — groupe d'âge qui correspond très grossièrement à l'âge moyen des sortants des deuxième et troisième cycles universitaires — et en faisant le quotient par 6 (six années d'âge), on obtient une estimation du flux annuel moyen des entrées dans chaque catégorie d'emplois de jeunes dont l'âge est compris entre 25 et 30 ans.

$$\text{Estimation du flux annuel} = \frac{\text{Stock des 25-30 ans}}{6}$$

L'inconvénient de cette méthode — seul le recensement de 1975 était alors disponible — provient du fait que le flux annuel d'entrants ainsi calculé correspond à des insertions qui se répartissent sur la période 1970-1975, c'est-à-dire sur une période légèrement antérieure aux « sortants » Observatoire (1975-1978). Dans la mesure où certains emplois ont connu de fortes baisses dans leur renouvellement depuis ces dernières années, on peut penser que certains flux calculés sont « sur-évalués » au regard de la période récente (c'est en particulier le cas des emplois de la Fonction publique et tout spécialement de l'enseignement et de la recherche).

(1) Certaines catégories d'emplois ont dû être regroupées dans les données de l'Observatoire EVA de manière à rendre compatibles le code profession (« PR ») du recensement et le code « Observatoire ».

(2) Deux hypothèses qui sont facilement vérifiables par la simple observation des effectifs de population active par âge et par profession et par les premiers enseignements des enquêtes de cheminement de l'Observatoire.

ESTIMATION DES ENTRANTS EN PROVENANCE DE L'UNIVERSITÉ (IUT EXCLUS)
DANS LES PRINCIPAUX EMPLOIS OCCUPÉS (*)

	Catégories d'emplois détaillés	Disciplines universitaires (EVA)			Total Universitaires (EVA)	RP 75 flux d'entrants en moyenne par an (INSEE)	Part en % de l'université dans les entrants
		Sciences (1)	Lettres sciences humaines (2)	Droit sciences économiques (2)			
Emplois alimentés presque exclusivement par l'université (+ de 70 % des recrutements annuels)	Professeurs du secondaire (y compris maîtres auxiliaires)	2 009	5 828	588	8 425	10 000	85
	Enseignants du supérieur	215	359	91	657	1 900	35 (3)
	Chercheurs scientifiques	99	—	—	39	720	14 (3)
	Psychologues cliniciens Psychologues scolaires	— —	379 309	— —	688	560	100
	Avocats	—	—	418	418	400	100
	Magistrats	—	—	135	135	170	79
Emplois alimentés en partie par l'université (20 à 50 % des recrutements)	Fonctionnaires supérieurs (inspecteurs impôts, PTT, attaché d'administration)	160	217	568	945	3 300	29
	Cadres supérieurs administratifs (attaché de direction, responsable service administratif, etc.)	98	100	433	631	2 200	29
	Conseiller juridique, fiscal, expert-comptable	—	—	327	327	760	43
	Cadres sup. littéraires - professions intellectuelles : - chercheurs sciences sociales - spécialistes publicités, relation publique, journaliste - bibliothécaire - documentaliste	— — —	45 94 267	165	571 dont : 267	2 650 dont : 750	21 (36)
	Traducteurs-interprètes	—	100	—	100	200	50
	Cadres moyens des banques	—	—	169	169	900	19
	Clercs de notaire	—	—	229	229	1 350	17
Emplois alimentés marginalement par l'université (- de 15 % des recrutements)	Ingénieurs, cadres techniques sup. (dont ingénieurs informaticiens)	484 (147)	86	283	853	8 400 (900)	10 (16)
	Techniciens, dessinateurs, agents tech. (dont programmeurs)	645 (149)	61 —	36 —	742 —	34 160 (3 000)	2 (5)
	Fonctionnaires cadres moyens : contrôleur Trésor, impôts, etc., secrétaire d'administration, greffier	47	303	316	666	8 400	8
	Autres cadres administratifs, secrét. de direction	57	159	191	407	5 700	7
	Comptables - chefs-comptables	—	—	215	215	10 400	2
	Agent d'assurances	—	—	111	111	1 800	6
	VRP, gérant, chef de rayon	—	117	190	307	11 400	3
	Cadre sup. financier et commercial	—	—	267	267	7 400	4
	Animateurs culturels Animateurs de formation continue	— —	164	—	164	600 580	14
	Instituteur, PEGC, prof. de LEP	318	478	—	796	26 620	3
	Educateur spécialisé	—	194	—	194	4 200	5
	Employés qualifiés administratifs Employés qualifiés de secrétariat Employés qualifiés comptabilité Autres employés qualifiés Employés non-qualifiés	130	416 477 70 49 458	486 223 — — 412	1 851 870	27 500 32 000 6 200 5 900 44 640	3 2

(1) Sortants de deuxième cycle.
(2) Sortants de deuxième et troisième cycle.
(3) Voir note (7).

(*) Voir en annexe, p. 63 le tableau détaillé.

— à l'inverse, SI LA PART DE CES DÉBOUCHÉS EST FAIBLE par rapport au flux total d'entrants dans la seconde catégorie d'emplois, les fluctuations éventuelles des politiques des employeurs auront un impact moindre sur le niveau de la demande en formés dans cette filière de formation.

Cette situation a des conséquences importantes non seulement sur les conditions de l'insertion professionnelle à l'issue de chaque formation mais également sur le fonctionnement même de l'ensemble des filières de formation : la perception des modifications en aval, entraînant des phénomènes de réorientation de la demande de formation et, à terme, de l'offre (6) en amont.

TROIS GRANDS GROUPES D'EMPLOIS PEUVENT ÊTRE DISTINGUÉS en fonction de l'importance des entrants en provenance des formations universitaires dans l'ensemble des flux d'entrée dans chaque emploi :

— un premier groupe est constitué des EMPLOIS POUR LESQUELS LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES APPARAISSENT DÉTERMINANTES dans leur renouvellement (plus de 70 % des entrants) : professeurs de l'enseignement secondaire titulaires ou non titulaires, magistrats, avocats, psychologues ; il faudrait ajouter à ceux-ci les emplois d'enseignants du supérieur et de chercheurs scientifiques (7).

On peut dire que les emplois de ce groupe constituent des « quasi-monopoles » pour les formations universitaires de second et troisième cycle (8) ;

— un second groupe concerne les EMPLOIS OÙ LE RECRUTEMENT D'UNIVERSITAIRES EST PLUS FAIBLE mais où il représente une part encore notable des embauches (de 20 à 50 % des entrants) : fonctionnaires supérieurs (inspecteurs, attachés...), cadres supérieurs administratifs, conseillers juridiques, fiscaux et experts-comptables, cadres moyens des banques, traducteurs-interprètes, cadres littéraires et professions intellectuelles, bibliothécaires-documentalistes et clercs de notaire. Ces emplois sont pourvus également soit par des individus provenant d'autres filières de formations supérieures (écoles de notariat, de traducteurs, de documentalistes, IUT, STS...), soit par des individus ayant déjà un emploi (mobilité et marché interne). Il existe cepen-

dant un certain équilibre entre les diverses sources d'alimentation de ces emplois ;

— un troisième groupe représente les EMPLOIS POUR LESQUELS LES ENTRÉES DIRECTES À PARTIR DE L'UNIVERSITÉ CONSTITUENT UNE PART MARGINALE du renouvellement de ceux-ci (moins de 15 % des entrants) : la plupart de ces emplois sont en effet alimentés à partir d'autres filières de formation et en particulier à partir des écoles (écoles de commerce et de gestion, écoles d'ingénieurs, IUT, STS...). Cependant ce groupe comporte des emplois qui sont très divers et parmi lesquels il importe de distinguer deux sous-groupes : le premier concerne effectivement des individus qui ont suivi une formation universitaire et qui ont accédé avec celle-ci à des emplois en « concurrence » avec d'autres diplômés. On peut inclure dans ce cas les cadres supérieurs financiers et commerciaux, les ingénieurs, techniciens et programmeurs, les comptables et chefs comptables, les fonctionnaires de niveau moyen... En revanche, le second de ces sous-groupes correspond à des individus dont la formation principale n'est pas une formation universitaire mais une formation dispensée dans un autre établissement d'enseignement supérieur (École normale d'instituteurs, centre de formation des PEGC, ENNA, écoles d'éducateurs...) et dont la présence dans les enquêtes de l'Observatoire auprès des sortants de l'université ne s'explique que par la prise d'une inscription complémentaire dans les études universitaires. Pour ceux-ci l'emploi qu'ils occupent n'est pas lié à une formation universitaire mais à leur formation spécifique extra-universitaire : c'est le cas des emplois d'instituteurs, de professeurs de collège et de LEP, des éducateurs. Enfin, ce groupe comprend également les emplois classés dans les catégories « employés » dont l'importance, à l'issue de certaines formations universitaires, amène à s'interroger sur la réalité d'une « concurrence » avec d'autres formés aux niveaux inférieurs de formation.

La situation de chacune des filières de formation est très différente au regard de ces trois groupes : le tableau ci-après résume comment chaque groupe est alimenté de façon privilégiée par telle ou telle filière de formation universitaire.

LES SITUATIONS DE MONOPOLE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT UN ATOUT DANS L'ACCÈS AUX EMPLOIS

Le premier groupe défini ci-dessus concentre l'essentiel des débouchés des filières qui s'orientent vers l'enseignement : sciences exactes fondamentales (ès sciences mathématiques et physiques, mathématiques et applications fondamentales...), ès sciences naturelles, géologie, lettres, langues, histoire, géographie, philosophie. Mais il faut inclure également les sciences humaines — psychologie surtout, sociologie — qui débouchent sur les emplois non enseignants, essentiellement de psychologues cliniciens ou scolaires.

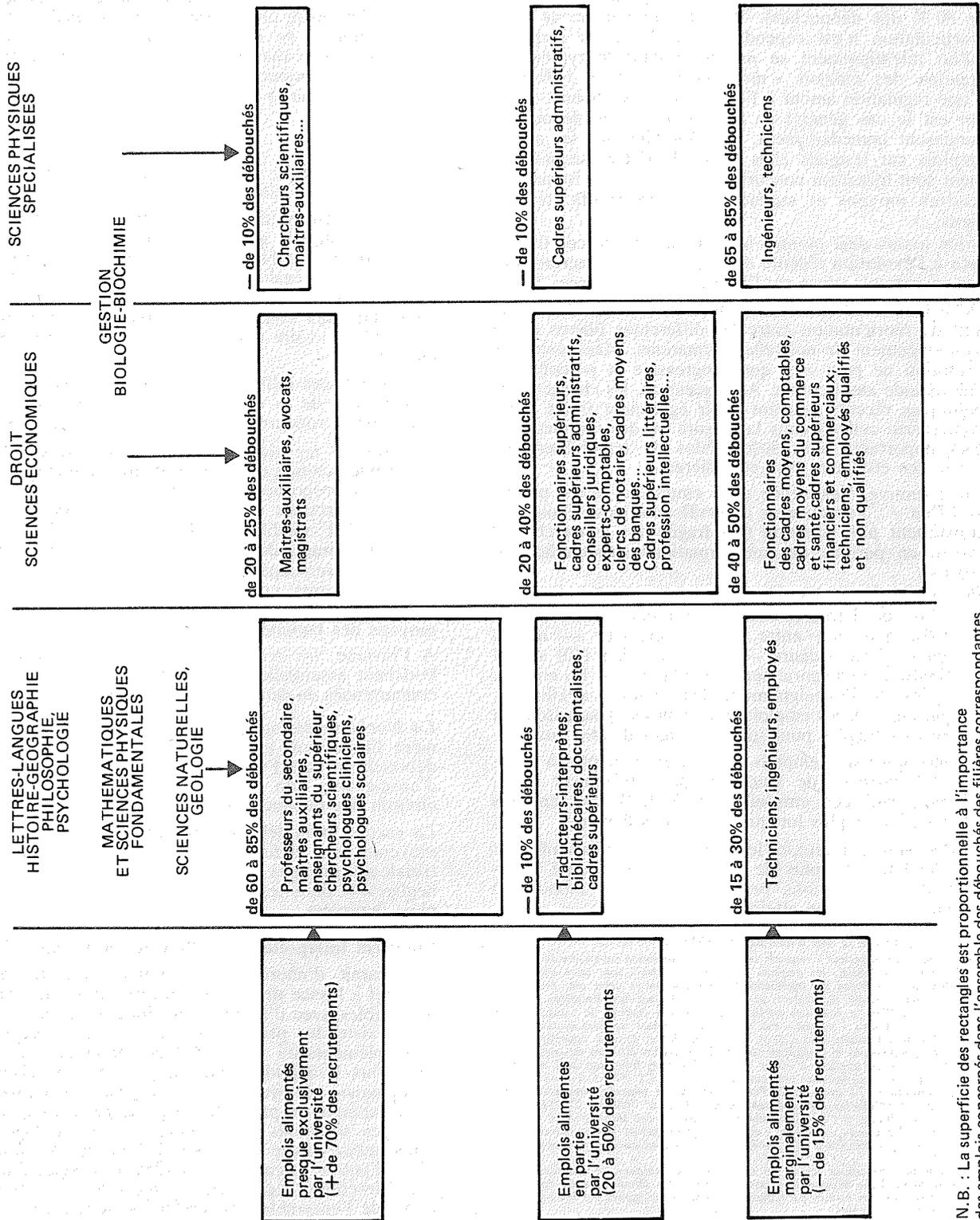
Il s'agit d'une relation bi-univoque en ce sens que ces emplois ne sont pourvus qu'à partir de ces filières (pour plus de 70 %) et celles-ci n'alimentent presque

(6) Sur ce sujet voir la Note d'information CEREQ n° 73, « Les universités et la crise : évolution de l'entrée sur le marché du travail des étudiants scientifiques entre 1975 et 1980 », mai 1982.

(7) Le poids des formations universitaires peut paraître très faible parmi les entrants dans ces deux catégories. Il faut se rappeler que seuls ont été retenus les sortants de l'université de « formation initiale » ; or ceci a pour conséquence de sous-évaluer les sortants du troisième cycle dans la mesure où la préparation d'une thèse de doctorat peut s'étendre sur de nombreuses années, au cours de la vie active et relever ainsi de la formation dite « post-initiale » (cf. l'article de J.L. Pigelet et F. Pottier). Et ce sont précisément ces individus qui sont susceptibles d'occuper les emplois d'enseignants du supérieur ou de chercheurs scientifiques. De plus, on a déjà indiqué que le flux annuel d'entrants calculé pouvait être à l'inverse sur-évalué par rapport à la période récente (1975-1980) ; or ces deux catégories d'emplois ont connu de fortes baisses de recrutements depuis 1974-1975 (voir encadré p. 56). Ces deux raisons nous conduisent à classer les deux catégories d'emplois dans ce groupe malgré le poids apparent faible des universitaires dans les entrants totaux.

(8) Si le champ des enquêtes était complet pour les formations universitaires, on pourrait y inclure les médecins, les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes.

L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'EMPLOIS EN FONCTION DE LA SPÉCIALITÉ DE FORMATION



N.B. : La superficie des rectangles est proportionnelle à l'importance des emplois concernés dans l'ensemble des débouchés des filières correspondantes.

exclusivement que les emplois de ce groupe (60 à plus de 80 % des débouchés). Véritable monopole, ce type d'articulation n'est cependant pas absent de risques : qu'un ralentissement se manifeste dans le rythme de création des emplois « monopolisés » et en l'absence d'une régulation amont à l'entrée dans ces filières — ce qui est le cas général — les problèmes de débouchés surgissent immédiatement, d'autant plus que les autres emplois sur lesquels elles débouchent très secondairement sont fortement concurrencés par d'autres formations (cadres moyens et supérieurs administratifs, techniciens...).

Nous avons déjà montré la vulnérabilité de ces filières face à l'évolution récente de la politique de recrutement des enseignants suivie par l'État pendant les années 70 (9).

On a bien observé effectivement un phénomène important de réorientation entre les différentes filières et un développement de nouvelles formations. Mais, une telle évolution ne peut être que progressive et partielle sur une période aussi courte. Au demeurant, les changements politiques récents peuvent avoir également freiné voire contrecarré celle-ci dans la mesure où des recrutements plus importants sont susceptibles de remobiliser une partie des étudiants vers ces filières.

En définitive, l'existence d'un employeur quasi unique — l'État —, l'absence de diversification des débouchés, constituent une situation très fragile sur le marché du travail en période de transformations structurelles intenses.

En outre, il convient de s'interroger sur le niveau et le statut de l'emploi. Si l'on reprend le classement habituellement fait entre niveau supérieur — niveau moyen ou intermédiaire — niveau inférieur (10) auquel on ajoute une catégorie supplémentaire pour les emplois précaires de l'enseignement (11) (maîtres auxiliaires, remplaçants...), les emplois monopolisés apparaissent en réalité très fragiles pour une large part d'entre eux.

L'importance des emplois « précaires » montre à l'évidence l'existence de situations particulièrement incertaines parmi ces emplois : 30 à 40 % des emplois occupés, voire plus lorsqu'il s'agit des femmes.

Si l'on ajoute à ceux-ci les emplois de niveau inférieur (employés), c'est plus de 50 % des emplois qui représentent des situations peu favorables par rapport au niveau de formation atteint.

(9) Sur ce point voir la Note d'information CEREQ n° 73, op. cit.

(10) Le niveau « supérieur » requiert un niveau de formation supérieure de niveau I et II. D'après l'INSEE, les emplois de niveau « cadre » sont ceux qui exigent normalement un niveau de qualification correspondant à celui qui procure un enseignement supérieur équivalent au moins à la licence (cf. Enquêtes structure des emplois). Pour la Fonction publique il s'agit des emplois de catégorie A et assimilés. Le niveau « moyen » est celui correspondant au baccalauréat ou au niveau III de formation (bac + 2) et dont l'appellation dans la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles est celle de « professions intermédiaires » de manière à éviter la confusion trop fréquente avec le niveau « cadre supérieur » au sens des conventions collectives. Cf. INSEE-Conseil National de la Statistique, 22 mars 1982, *Présentation de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)*, n° 76/956 - 252/NEF. Pour la Fonction publique il s'agit des emplois du cadre B des fonctionnaires de l'État et assimilés. Le niveau « inférieur » est celui correspondant aux employés dont le niveau d'accès est inférieur à celui normalement exigé pour entrer dans l'enseignement supérieur.

(11) Dans le sens utilisé ici, il ne s'agit que des emplois de non-titulaires de l'enseignement. Il ne désigne donc pas l'ensemble des situations dites « précaires » et qui recouvrent les formes particulières d'emploi développées par les employeurs dans les années récentes.

Le devenir de ces filières universitaires est donc entièrement dépendant de l'enseignement : si celui-ci se ferme, les possibilités de reconversion vers d'autres secteurs semblent particulièrement difficiles, compte tenu de l'état de la conjoncture économique et du marché du travail, mais aussi face à la concurrence des autres formés.

CONCURRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ DANS L'ACCÈS AUX EMPLOIS

Quant aux autres filières de formation — droit, sciences économiques, gestion, sciences physiques spécialisées, biologie-biochimie —, si une partie de leurs débouchés relèvent également des emplois monopolisés, la plus grande part des emplois auxquels elles conduisent sont alimentés concurremment par d'autres formations supérieures, voire par d'autres actifs ayant déjà un emploi.

Cependant, ces différentes filières universitaires ne s'articulent pas de la même façon avec les deux groupes d'emplois « concurrencés » que nous avons distingués.

Le droit et les sciences économiques occupent à cet égard une position originale : ces formations se diffusent dans des proportions semblables à travers l'ensemble des trois groupes d'emplois ; et elles sont les seules à déboucher, notablement dans les emplois à « concurrence moyenne » du second groupe, au niveau supérieur (fonctionnaires supérieurs, cadres supérieurs administratifs et littéraires, conseillers juridiques, fiscaux, experts-comptables) ou moyen (clercs de notaire et cadres moyens des banques).

A l'inverse, *les sciences physiques spécialisées* ne débouchent essentiellement que sur les emplois fortement concurrencés du dernier groupe (ingénieurs et techniciens).

La biochimie-biologie-chimie se rapproche de cette dernière filière mais est intermédiaire avec les filières qui débouchent vers l'enseignement par la part importante d'enseignants non titulaires qu'elle présente (un quart environ des débouchés).

La gestion enfin débouche principalement sur les emplois moyennement et fortement concurrencés des second et troisième groupes avec une présence féminine non négligeable dans les emplois enseignants (23 % des emplois féminins).

Comment interpréter ces différentes observations ?

Il apparaît d'abord qu'une grande part des emplois occupés à l'issue des filières universitaires sont également accessibles avec d'autres formations. Cela suppose donc qu'il existe des phénomènes de « concurrence » ou de « complémentarité » qui affectent et régulent les différents flux d'individus entre les emplois en liaison avec la demande de travail exprimée par les employeurs. Ceci explique en partie les larges différences constatées dans les situations professionnelles des étudiants issus d'une même filière ou de filières voisines de formation. Mais d'autres mécanismes, au-delà des règles d'un marché, structurent également l'alimentation des emplois à partir de l'ensemble des formations supérieures.

Dès lors, peut-on dire que les formations — universitaires et non universitaires — sont en « concurrence » dans l'accès aux mêmes emplois ? On n'ignore pas en effet que l'accès à certains emplois relève plus de l'intégration à des réseaux de formations et d'emplois que de l'acquisition de compétences particulières. On a d'ailleurs constaté que certaines catégories d'emplois tiennent leur prestige autant des formations détenues par leurs titulaires — voire de leur appartenance sociale — que du contenu même des activités (12).

Une formation ne se limite pas à son « contenu technique » ni à la somme des connaissances qu'elle prétend regrouper. Elle a un « contenu social » et l'effet certifiant (13) qui lui est attribué n'est que le résultat toujours révisable d'un conflit social sur le contrôle et la reconnaissance des formations.

Les employeurs attendent que chaque filière de formation leur livre des « produits » parfaitement identifiés au regard des exigences de l'entreprise, c'est-à-dire disposant de certaines capacités techniques, organisationnelles, relationnelles... mais également conformes à certaines valeurs et normes de travail qui ne contrarient pas l'intégration dans l'entreprise (14). Or ces objectifs sont reconnus *a priori* pour certaines formations tandis que les formés issus d'autres filières devront « faire leur preuve ».

Une dernière difficulté pour appréhender les phénomènes de concurrence est inhérente à l'utilisation d'une nomenclature. Les concurrences que fait apparaître la simple mise en relation des filières de formation et des catégories d'emplois peuvent être souvent, sinon de « fausses concurrences », du moins de simples complémentarités. Le regroupement des emplois occupés dans les postes d'une nomenclature aussi détaillée soit-elle et, *a fortiori*, lorsqu'il s'agit d'une information recueillie à partir de déclarations individuelles, comporte inévitablement un flou qui a pour conséquence d'accroître l'hétérogénéité des différentes catégories d'emplois utilisées. Dès lors, des individus effectuant en réalité des tâches différentes peuvent être classés dans le même poste de la nomenclature et apparaître ainsi à tort en « concurrence » dans l'accès à cette catégorie d'emplois. Autant dire qu'il est vain de vouloir expliquer l'ensemble des différences d'accès aux emplois entre formation à partir des seuls phénomènes de concurrence ainsi observés entre filières (15).

ACCÈS AUX EMPLOIS, MAIS AU PRIX D'UN FORT DÉCLASSEMENT

Ces mécanismes d'affectation aux emplois s'accompagnent d'un fort déclassement. L'importance des effectifs

(12) Comme certaines formations grandes écoles.
 (13) Sur ce sujet : B. Girod de l'Ain, « Effet certifiant et effet clientèle. Quelques remarques sur les stratégies des institutions d'enseignement supérieur », *Esprit* n° 23-24, novembre-décembre 1978, p. 141.
 (14) B. Millot, « Analyse critique de la demande d'éducation » in *l'Économie de l'Éducation*, J.C. Eicher et L. Lévy-Garboua, Economica, 1979. Également D. Gambier et M. Vernières, *Le marché du travail*, Economica, 1982, p. 165.
 (15) C'est dire également qu'une politique de formation ne peut se fonder uniquement sur la comparaison de contenus de formation et de leur efficacité respective sur le marché du travail.

d'employés mais également des techniciens dans d'autres filières, voire de cadres moyens, n'est pas sans poser de question s'agissant de sortants diplômés du second et même du troisième cycle universitaire.

Il est difficile de dire s'il s'agit toujours d'une « déqualification ». Certes, ces emplois sont classés dans les postes d'employés, de techniciens ou de cadres moyens de la nomenclature, mais ces emplois sont-ils les mêmes lorsqu'ils sont occupés par des diplômés de niveau V ou IV ? Toutes les observations sur ce sujet montrent que la définition d'un poste peut évoluer en fonction des caractéristiques — en particulier des caractéristiques de formation et sociales — de la personne qui l'occupe (16).

Il reste, et cela concerne tout spécialement les situations féminines, que ces phénomènes sont l'expression des difficultés rencontrées par une partie des étudiants sur le marché du travail.

On a vu que les filières qui débouchaient essentiellement sur les emplois enseignants du premier groupe présentaient une grande vulnérabilité à la politique de l'État qui se traduisait en particulier par un nombre élevé d'emplois de non-titulaires (maîtres-auxiliaires).

Pour les autres filières qui débouchent sur les emplois des second et troisième groupes cette fragilité est moindre dans la mesure où la diversité des emplois accessibles permet des reconversions plus rapides d'un secteur d'emploi à un autre et où les modifications dans l'accès à une catégorie d'emplois ne concernent qu'une fraction des débouchés.

L'évolution récente du marché de l'emploi et de la conjoncture économique a cependant accru les concurrences dans l'accès aux emplois.

Si l'on considère la politique de l'État et donc l'accès à des emplois administratifs comme fonctionnaires, la chute des postes mis au concours dans les dernières années a développé une compétition accrue pour les emplois « sûrs ». Les candidats au concours se sont multipliés face à des postes de moins en moins nombreux et les universitaires se sont présentés à des concours dont le niveau théorique est bien inférieur à celui des diplômés qu'ils possédaient (17). Ceci est peut-être le prix à payer pour obtenir une stabilisation rapide et une sécurité d'emploi.

Mais ce phénomène n'est pas limité à la Fonction publique comme l'indique l'importance des emplois de niveaux moyens et inférieurs occupés à l'issue des différentes filières débouchant sur les deux derniers groupes d'emplois.

Ainsi 10 à 20 %, voire 30 % des emplois occupés à l'issue des filières droit, sciences économiques et gestion relèvent des catégories « employés ».

(16) P. Bourdieu, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, 1978, p. 14.

(17) F. Meylan, « Promotion, mythe et réalité : le cas de la Fonction publique », *Économie et Humanisme* n° 251, janvier-février 1980. Et également sur ce point C. Baudelot, R. Benodiel, H. Cukrowicz, *Les étudiants, l'emploi, la crise*. Petite collection Maspéro, Paris, 1981.

Pour les formations scientifiques (sciences physiques spécialisées, biologie-biochimie-chimie), c'est presque un emploi sur deux qui se situe au niveau technicien. Ce phénomène est encore plus accentué pour les situations féminines : pour la filière « sciences physiques spécialisées », 44 % des hommes occupent un emploi d'ingénieur contre 13 % seulement des femmes ; de même près de 30 % des femmes sont employées à l'issue des filières juridiques et économiques contre moins de 20 % des hommes.

En définitive, la « concurrence » dans l'accès aux emplois joue particulièrement au désavantage des femmes. Seuls les hommes de la filière « sciences physiques spécialisées » semblent pouvoir concurrencer les autres formations supérieures dans l'accès aux emplois d'ingénieurs, les femmes accédant aux emplois de techniciens et programmeurs dans des proportions encore plus importantes que les hommes.

**

QUE PEUT-ON CONCLURE DE CES OBSERVATIONS SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI À L'ISSUE DES FILIÈRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE ?

Premièrement, les filières qui débouchaient essentiellement sur les emplois de l'enseignement, et qui bénéficiaient d'un monopole dans l'accès à ces emplois, ont vu leur situation se dégrader rapidement avec l'évolution de la politique de recrutement suivie par l'État depuis les années 70. Certes, cette situation nouvelle a entraîné des modifications dans le système universitaire et dans son fonctionnement mais non un bouleversement.

Le problème demeure donc dans l'avenir de savoir si ces changements se poursuivront et deviendront suffisamment vastes pour modifier radicalement la structure des formations offertes et des formés. En l'état actuel des choses, la reconversion vers d'autres créneaux d'emploi place les formés issus de ces filières dans une situation très vulnérable sur le marché du travail.

Pour les autres filières en revanche, comme le droit, les sciences économiques, la gestion, le fait d'accéder à un large éventail d'emplois place les individus issus de celles-ci dans une situation bien plus favorable sur le marché du travail. Les problèmes accrus dans la concurrence pour l'accès aux emplois subsistent, mais qu'un débouché se ferme et il sera possible de se reconverter vers d'autres créneaux déjà existants beaucoup plus rapidement que pour les filières précédentes. En outre, l'existence d'un créneau « monopolisé » d'importance limitée et dont l'évolution échappe à la politique d'un seul employeur — comme les emplois d'avocats pour le droit ou d'autres professions libérales — constitue une position de force qui permet d'échapper au processus général de déclassement.

Enfin, si des filières comme les « sciences physiques spécialisées » semblent rivaliser avec d'autres filières dans l'accès aux emplois d'ingénieurs, il convient d'observer que cela touche des effectifs très réduits face à la production des écoles. Il s'agit donc d'une concurren-

ce très marginale par rapport au volume total des emplois d'ingénieurs qui demeurent, pour l'essentiel, un fief réservé aux filières non universitaires.

Ces remarques générales doivent cependant être formulées avec prudence compte tenu des limites de l'analyse.

D'une part, en effet, le champ des enquêtes est limité aux seules filières universitaires de sciences, lettres-sciences humaines, droit et sciences économiques. Il conviendrait de l'étendre à l'ensemble des formations post-secondaires pour apprécier la réalité des phénomènes de concurrence et de complémentarité. De plus, il s'agit d'enquêtes réalisées l'année suivant la sortie de l'université et qui nous donnent donc une image instantanée d'un processus étalé dans le temps. La question est donc de savoir s'il s'agit d'un état transitoire ou permanent.

Si certains étudiants accèdent en effet rapidement à des emplois que l'on peut considérer comme « définitifs » d'autres connaissent une période plus ou moins longue de « tâtonnement » sur le marché du travail : dans les premiers, on peut ranger les emplois accessibles en général après une « sur-sélection » [concours ou examens professionnels (18) de cadres supérieurs de la Fonction publique ou du secteur privé (avocats, conseillers juridiques, experts-comptables...)]. Mais dans le cas général, il est difficile de dire, *a priori*, quelle sera la carrière future, les premiers emplois ne préfigurant pas nécessairement des suivants. Lorsqu'il s'agit d'emplois de niveau supérieur (ingénieurs, cadres administratifs supérieurs...), on peut penser que l'insertion est bien engagée et que l'action de l'individu déterminera l'évolution future de ces situations d'emploi.

Le problème est différent lorsqu'il s'agit d'emplois de niveau moyen et surtout inférieurs. On a vu que des étudiants préféreraient une stratégie rapide d'insertion et une sécurité d'emploi en acceptant un certain « déclassement » au moyen des concours de la Fonction publique d'un niveau inférieur à celui auquel ils pouvaient prétendre, en espérant un rattrapage ultérieur (19). C'est là une stratégie qui donne une indication : ce qui importe c'est d'accéder à une filière d'emplois « qualifiants » (20) même si pour cela il faut accepter un déclassement parfois important à l'embauche. Mais rien ne nous permet, aujourd'hui, de dire que les emplois déclassés occupés à l'issue des filières universitaires permettront ultérieurement une telle progression. Seules les enquêtes de cheminement en cours de l'Observatoire EVA pourront apporter des éléments de réponses à ces questions.

Alain CHARLOT
chargé d'études au CEREQ

(18) Comme le CAPA pour la profession d'avocat ou le DECS et les examens probatoires plus les stages pour les professions de l'expertise comptable.

(19) L'importance des concours internes est non négligeable : entre 1974 et 1978 les places aux concours internes de niveau A et B ont crû de plus de 70 %, représentant 38 % de l'ensemble des postes mis au concours de niveau A et B. Cf. Direction générale de la Fonction publique. *Statistiques des concours, 1974-1978*.

(20) Au sens de R. Salais : emploi stable, permettant l'acquisition d'une expérience professionnelle et une progression de qualification transférable sur le marché du travail, suivant une séquence d'emplois. Cf. « Les besoins d'emplois. Contenu et problèmes posés par leur satisfaction », *Revue économique*, vol. 29, n° 1, janvier 1978, p. 61.

Sortants de formation initiale	ENQUÊTE MARS 1980												ENQUÊTE MARS 1978						ENQUÊTE MAI 1977					
	SCIENTIFICS						DROIT - SCIENCES ÉCONOMIQUES						LETTRES ET SC. HUMAINES											
	Sortants 1978 du 2 ^e cycle sans poursuite d'études en 3 ^e cycle			biologie, chimie, biochimie			sciences natur. géologie			sciences éco.			gestion			lettres-langues, hist., geo., philo.			psychologie (+ sociologie)					
Niveau de l'emploi	math. sc. phys. fondamentales		sciences phys. spécialisées		sciences nat. géologie		biologie, chimie, biochimie		droit		sciences éco.		gestion		lettres-langues, hist., geo., philo.		psychologie (+ sociologie)							
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
Emplois alimentés presque exclusivement par l'université (+ de 70 % des recrutements)	Supérieur	Emplois détaillés																						
		Professeurs du secondaire (agrégés et certifiés)																						
		Magistrats																						
		Avocats																						
Emplois alimentés marginalement par l'université (- de 15 % des recrutements)	Moyen	Psychologues cliniciens																						
		Enseignants du supérieur (1)																						
		Chercheurs scientifiques (1)																						
		Psychologues scolaires																						
Précaire	Maîtres auxiliaires (+ instituteurs rempl. + chargés de cours + surveillants)																							
	Sous-total emplois alimentés par l'université																							
Emplois alimentés en partie par l'université (20 à 50 % des recrutements)	Supérieur	Fonctionnaires supérieurs																						
		Cadres supérieurs administratifs																						
		Conseillers juridiques et fiscal, experts-comptables																						
		Cadres supérieurs littéraires																						
Moyen	Professions intellectuelles																							
	Cadres moyens des banques																							
	Clercs de notaire																							
	Traducteurs-interprètes																							
Bibliothécaires-documentalistes																								
Sous-total emplois alimentés en partie par l'université																								
Supérieur	Cadres supérieurs financiers et commerciaux																							
	Ingénieurs et cadres tech. sup.																							
	Fonctionnaires des cadres moyens																							
	Techniciens																							
Moyen	Instituteurs - PEGC et autres titul.																							
	Comptables - chefs-comptables																							
	Autres cadres moyens (commerce, santé)																							
	Agents d'assurances, courtiers																							
Éducateurs spécialisés																								
Animateurs																								
Autres cadres administratifs, secrétaires de direction																								
Inférieur	Employés qualifiés																							
	Employés non qualifiés																							
	Emplois divers																							
	Total % effectifs																							

(1) Voir note (7) p. 58.

